

NOUS RENCONTRER

Juristes et psychologues vous reçoivent sur rendez-vous **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h :**

Au siège social de notre association :

26 rue Colonel Dumont 38000 GRENOBLE

 Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Au sein de nos permanences délocalisées:

brigades de gendarmerie, bureaux de police, mairies et CCAS sur le vaste territoire Sud-Isère

Dans les lieux de Justice :

Tribunal judiciaire de Grenoble: Bureau d'Aide aux Victimes (BAV), Points Justice répartis sur la métropole grenobloise, Maison de la Justice et du Droit

NOUS CONTACTER

Prendre rendez-vous en proximité :

 **04 76 46 27 37**

 contact@francevictimes-grenoble.org

 francevictimes-grenoble.org

 Siège social de France Victime 38
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE

 Numéro d'aide aux victimes (gratuit)
116 006

FRANCE VICTIMES GRENOBLE



Conception graphique :  leathevenot.com





QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes une **association d'aide aux victimes agréée par le ministère de la Justice** qui a pour mission l'information, l'accompagnement et le soutien de toutes les victimes.

Depuis 1983, sur le ressort du tribunal judiciaire de Grenoble, nos équipes professionnelles, juristes et psychologues sont à vos côtés pour vous prodiguer l'**accompagnement**, le **soutien** et l'**aide** nécessaires à l'accomplissement de vos démarches, à la reconnaissance de vos droits, ainsi qu'à la réparation de vos préjudices.

FRANCE VICTIMES GRENOBLE est adhérente de la **Fédération nationale FRANCE VICTIMES**, Réseau qui coordonne l'action des **130 associations** d'aide aux victimes intervenant en proximité sur tout le territoire national (Métropole et Outre-Mer).

VOUS ACCOMPAGNER

Vous êtes victime... ?

Atteintes à la personne : violences, accident de la voie publique, menaces, harcèlement, agression sexuelle, discrimination, injures ou diffamation...

Atteintes aux biens : vol, racket, escroquerie, abus de confiance, dégradations, accidents et événements climatiques majeurs...

Cela engendre pour vous-même – ou l'un de vos proches – des conséquences importantes, notamment : physiques, psychologiques, voire matérielles ou sociales.



VOS DROITS

Vous avez le droit d'être écouté, informé, et d'être accompagné dans l'exercice de vos droits, la reconnaissance de votre situation et la réparation de vos préjudices.

Notre association judiciaire agréée d'aide aux victimes est à votre disposition, et vous propose **gratuitement** et en toute **confidentialité** une prise en charge adaptée à vos besoins :

- Une écoute privilégiée et confidentielle
- Une **aide** psychologique
- Une information sur vos droits
- Un **soutien** et un **accompagnement** individualisé dans vos démarches
- Une orientation et un lien si nécessaire vers les services spécialisés compétents

L'association réalise par ailleurs à la demande de la Justice des missions d'**administration ad hoc** (représentation de mineurs victimes).

Un service de **justice restaurative** est également proposé par l'association FRANCE VICTIMES GRENOBLE en partenariat avec le SPIP de l'Isère, le tribunal judiciaire de Grenoble, et les avocats du Barreau de Grenoble.